



## 9708 - Le jugement du voyage de la femme sans accompagnateur légal

---

### question

Comment juger le voyage de la femme sans accompagnateur légal dans le cadre des contraintes de son travail ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela est prohibé parce que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **La femme ne doit pas voyager sans accompagnateur légal** (rapporté par al-Boukhari 1763 et Mouslim 1341).

Ceci est le cas, en dépit des contraintes professionnelles. Par conséquent, nous disons qu'elle ne doit pas voyager si elle n'a pas d'accompagnateur légal...